

Date de dépôt : 16 novembre 2018

Pétition

Liberté et papiers pour Ayop Aziz !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour une autorisation de séjour pour Ayop Aziz, victime de l'incendie du Foyer des Tattes, Genève

Le 16 novembre aura lieu la commémoration du 4^e anniversaire de l'incendie du Foyer des Tattes, qui a coûté la vie à un jeune Erythréen et a blessé plus de 40 requérants d'asile. Une procédure pénale a été ouverte en 2015, pour identifier la cause de l'incendie, l'adéquation de la réaction du personnel de sécurité, et la conformité du bâtiment aux normes incendie. Cette procédure pénale est encore ouverte à ce jour, deux anciens habitants des Tattes et plusieurs agents de sécurité ont été prévenus, mais aucune indemnisation n'a encore été versée aux victimes.

Parmi eux, Ayop, qui a chuté du 3^e étage en échappant au feu, ce qui lui a provoqué une fracture du crâne. Aujourd'hui encore, il souffre de forts maux de tête et de dos, douleurs qui sont invalidantes. Il reste traumatisé et vit sous antidépresseurs et somnifères.

Entre 2014 et 2018, nous avons suivi le parcours d'Ayop : visites médicales fréquentes dont suivi psychiatrique pour stress post-traumatique, tentative d'expulsion par vol spécial contre laquelle le mouvement solidaire avait fortement réagi, départ volontaire en Espagne sans papiers, sans suivi médical et en travaillant au noir, retour en Suisse en début d'année 2018, retour motivé surtout par la difficulté d'être suivi pour sa santé physique et psychique.

Le 9 octobre 2018, Ayop a été mis en détention administrative à la Favra puis à Frambois, pour le seul fait d'être sur le territoire suisse. Le 11 octobre, le Tribunal administratif a décidé d'une incarcération pour une durée de 6 mois. Le but de cette incarcération est de préparer son renvoi vers le Tchad ou le Nigéria.

Alors que la procédure pénale liée à l'incendie des Tattes est toujours en cours, alors qu' Ayop souffre encore des séquelles de cet incendie et n'a reçu aucune indemnisation, la réponse des autorités suisses est l'incarcération et le renvoi !

N.B. 37 signatures¹
Solidarité Tattes
33, rue Louis Favre
1201 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 2117 signatures électroniques.